

MESURES DE RESTRICTION APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS D'EAU

Dès le samedi 13 mai 2023, le stade « **ALERTE** » est mis en application jusqu'au 31 octobre 2023, impliquant pour tous les usagers des ports de Monaco :

« Le lavage des bateaux et/ou engins nautiques de plaisance ou de professionnels est autorisé uniquement lorsqu'il est réalisé :

- dans les plages horaires suivantes : entre 7 heures 30 et 9h00 ou entre 20h00 et 21 heures 30 ;*
- par un professionnel utilisant du matériel haute pression et un système de recyclage de l'eau ».*

En fonction de l'évolution de l'état de sécheresse, la modification du niveau d'alerte en vigueur, ainsi que la modification de l'échéance du 31 octobre 2023, feront l'objet d'une nouvelle décision ministérielle.

Pour information, les deux stades d'alerte suivants sont :

- « Alerte renforcée » :

Lorsqu'il est réalisé par un professionnel utilisant du matériel haute pression et un système de recyclage de l'eau, le lavage des bateaux et/ ou engins nautiques de plaisance ou de professionnels, est permis.

- « Crise » :

Le lavage des bateaux et/ ou engins nautiques de plaisance et professionnels est interdit.

En cette période de sécheresse déclarée, nous comptons sur chacun d'entre vous pour le bon respect de ces mesures.

La Capitainerie

[Décision Ministérielle du 11 mai 2023](#)